

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 863/2019
Date: 21 août 2019
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 866157
Classification: Non classifié

HE-Arc ; Rapport d'activité 2018; comptes 2018 et budget 2020. Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique,
arrête :

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport d'activité 2018, des comptes 2018 et du budget 2020 de la HE-Arc.
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21) et l'article 10 de la Convention intercantonale concernant la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel (HE-Arc) du 24 mai 2012 (RSB 439.32-2), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport d'activité 2018, des comptes 2018 et du budget 2020 de la HE-Arc.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier :
Auer



Destinataires :

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique